







# REGLEMENT SPORTIF **7**ème SLALOM DE BEAUCAIRE

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms 2025.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GARD CEVENNES

Organise les 3 et 4 octobre 2025 avec le concours de la VILLE DE BEAUCAIRE

Un slalom dénommé: 7ème SLALOM DE BEAUCAIRE

Cette compétition compte pour la Coupe de France des slaloms 2026, le Challenge de la ligue Occitanie-Méditerranée des slaloms 2025 et le Challenge ASA Gard Cévennes 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro :

S3/2025 en date du 30 Juillet 2025, N° de visa FFSA 603.

# ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Max DECARPENTRIE	3433
Commissaires Sportifs	José GISPER	3184
	Alain BASTID	155491
Directeur de Course	Pascal POINSENET	8910
Directeur de Course Adjoint	Denis OLIVIER	110911
Chargés des relations avec les concurrents	Jean Pierre PINET	182439
Commissaires Techniques Responsable	Jean Michel PIALOT	188744
Commissaires techniques	Christian MANGEMATIN	6507
	Jean Louis CANEL	50539
Stagiaire	Joel ROQUE	3711
	Klint MICHAUD	345460
Chronométreur	Michelle DEGARDIN	358770
	Catherine GOURMET	354831
Relation Presse	Patrice MARIN	18052

Nombre de postes de commissaires : 12. Nombre de commissaires : 26

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1 Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 30 septembre 2025 à 20h.

Publication de la liste des engagés le jeudi 2 octobre 2025.

Vérifications administratives le vendredi 3 octobre 2025 de 16h. à 19h ,Champ de foire de Beaucaire.

Vérifications techniques le vendredi 3 octobre 2025 de 16h15 à 19h15, Champ de foire de Beaucaire.

Vérifications administratives et techniques sur demande justifiée le samedi 4 octobre de 7h. à 8h.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs le vendredi 3 octobre 2025 à 18h, Champ de foire de Beaucaire.

Reconnaissance pédestre de 8h. à 9h, le samedi 4 octobre 2025.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 4 octobre 2025 à 9h30.

Briefing oral des Commissaires le samedi 4 octobre 2025 à 9h00.

Briefing oral obligatoire de tous les pilotes avec émargement le samedi 4 octobre 2025 à 9h.

Essais le samedi 4 octobre 2025 à partir de 9h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 4 octobre 2025 à 14h.

#### Course:

- 1ère manche le samedi 4 octobre 2025 de 13h30 à 15h.
- 2ème manche le samedi 4 octobre 2025 de 15h10 à 16h40.
- 3<sup>ème</sup> manche le samedi 4 octobre 2025 de 16h50 à 18h20.
- 4ème manche possible en fonction du nombre de partants et des horaires.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires le samedi 4 octobre 2025, 15' après la fin de la dernière manche,

Champ de foire de Beaucaire.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : Champ de foire de Beaucaire.

Remise des prix le samedi 4 octobre 2025, dès la fin du délai de réclamation, Champ de foire de Beaucaire.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Florian FABRE – Agrée Citroën – 415 Rte de Nîmes – 30300 BEAUCAIRE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Carte grise valide et attestation d'assurance pour les loisirs.

## 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

<u>Les relations concurrents (CRAC) sont à la disposition des pilotes pour tout renseignement, remarque ou réclamation, il leur est donc interdit de perturber par leur présence la direction de course ou le collège des commissaires.</u>

# ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

## 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA GARD CEVENNES - Impasse du Doubs - 30900 NIMES

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 30 septembre 2025 à 20h.

Les frais de participations seront fixés à 240€ (120€ avec publicité organisateur)

Les frais de participations seront réduits à 220€ (110€ avec publicité organisateur) pour les engagements des licenciés ASA Gard Cévennes.

Pour les engagements avec Titre de participation (licence à la journée) les frais sont de 340€ réduits à 170€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

<u>Pour les titres de participations : Joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile.</u>

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, (les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision) ou de supprimer la remise des prix en numéraires.

#### 3.4P. CIRCULATION

Les mécaniciens dument identifiés seront autorisés à accompagner leur pilote en prégrille, <u>mais pas dans la zone départ</u> et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote.

# ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms 2025 (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

## **4.2.7.P ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard des Slaloms 2025.

# ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2025.

 Publicité obligatoire et optionnelle précisées par un aditif de l'organisation avant les vérifications administratives.

# ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

#### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Beaucaire à le parcours suivant (voir plan joint)

Départ : Parking Ouest du champ de foire – Beaucaire (coté Av. Marius Gardiol)

Arrivée : Allée du Casino - Beaucaire Longueur du parcours : 1300 mètres.

#### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent est situé Champ de foire de Beaucaire

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h, le vendredi 3 octobre 2025.

Les remorques devront être garées au parc concurrents, Champ de foire de Beaucaire.

## 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

## 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera placé Champ de foire de Beaucaire.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée,

Champ de foire de Beaucaire.

Téléphone 06 18 91 87 09

Centre de secours le plus proche :

Nîmes ou Arles

# ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

## 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit remis lors des vérifications administratives.

Briefing oral du directeur de course (voir horaires) Briefings avec émargement.

Présence obligatoire de tous les pilotes, y compris loisirs.

#### 7.3P. COURSE

ouvertes.

Les départs seront donnés aux feux.

La course se déroulera en plusieurs manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc sauf voitures

## 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

# ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard slaloms 2025.

# ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés Champ de foire de Beaucaire le samedi 4 octobre 2025, 15' après la dernière manche de course, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

# ARTICLE 10P. PRIX

## 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général : 1er 100€, 2ème 80€, 3ème 50€

Classes : 40€ au premier de chaque classe ( y compris loisir, vhc et classic) si au moins deux partants dans la classe.

Féminine : 40€ à la première si au moins deux partantes.

Les prix ne sont pas cumulables.

## 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent classé.

# 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.



